

Vous présentez des symptômes et craignez d'être atteint de la COVID-19. Que devez-vous faire maintenant?

Cette directive ne s'applique pas aux personnes qui vivent, travaillent, font du bénévolat ou sont admises dans un milieu à risque élevé.*

Avez-vous l'un de ces symptômes : fièvre/frissons, toux, essoufflement, diminution/perde de l'odorat et du goût?

Non

Oui

Avez-vous deux ou plusieurs des symptômes suivants :

- Douleurs musculaires / articulaires
- Symptômes GI (p. ex., vomissements ou diarrhée)
- Fatigue extrême
- Nez qui coule / congestion nasale
- Mal de gorge
- Mal de tête

Non

Oui

- Il est moins probable que vous ayez une infection par la COVID-19.
- Auto-isolez-vous jusqu'à ce que vos symptômes s'atténuent pendant au moins 24 heures (48 heures pour les symptômes gastro-intestinaux).
- Les membres de votre ménage n'ont pas besoin de s'auto-isoler.

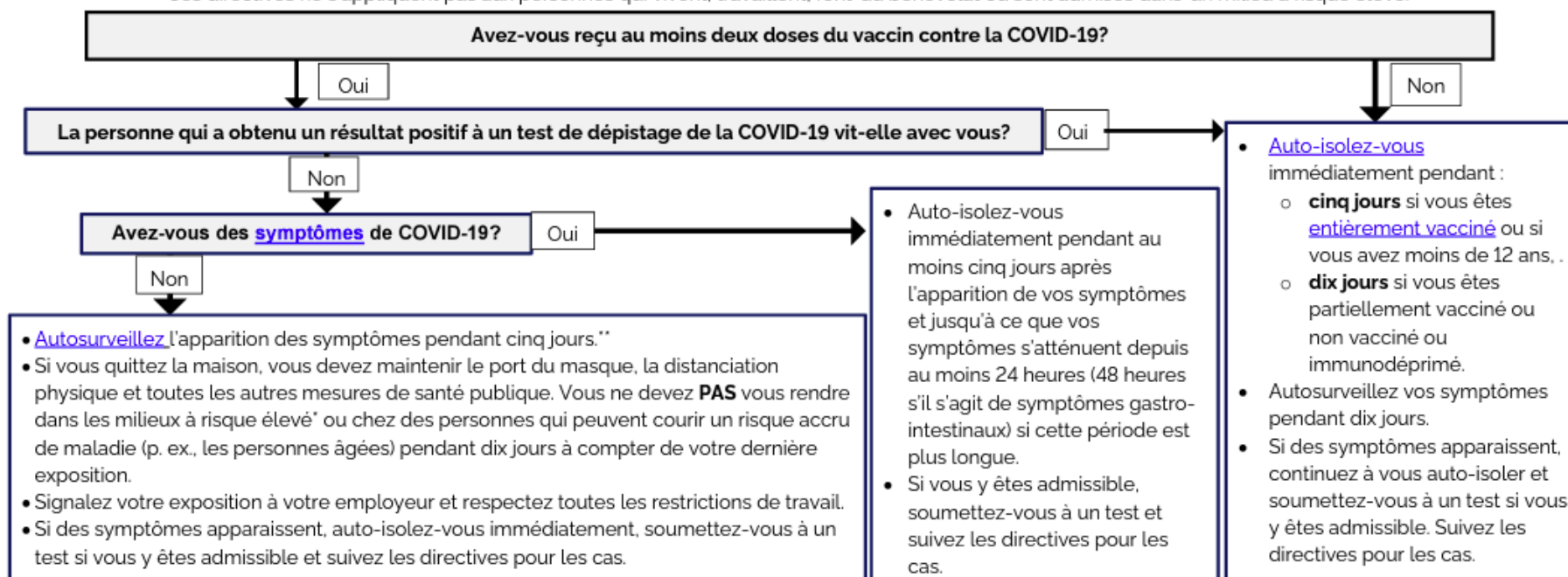
- Il est très probable que vous ayez une infection par la COVID-19.
- [Auto-isolez-vous](#) immédiatement :
 - Pendant au moins **cinq jours** après l'apparition de vos symptômes et jusqu'à ce que vos symptômes se soient atténués pendant 24 heures (ou 48 heures s'il s'agit de symptômes gastro-intestinaux) (si cette période est plus longue) si vous êtes :
 - Une personne de 12 ans ou plus ET entièrement vacciné
 - Une personne de 11 ans ou moins, quel que soit votre statut vaccinal
 - Pendant **dix jours** à compter de l'apparition de vos symptômes si vous êtes :
 - Une personne de 12 ans ou plus ET partiellement vacciné ou non vacciné
 - Une personne immunodéprimée, quel que soit votre âge.
- Tous les membres de votre ménage (quel que soit leur statut vaccinal) devront s'auto-isoler pendant que vous vous auto-isolez.
- La plupart des personnes n'ont pas besoin de subir un test de dépistage de la COVID-19. Soumettez-vous à un test PCR ou à un test moléculaire ou antigénique rapide si vous y êtes admissible et si vous y avez accès. Si aucun test n'est disponible, vous devez vous auto-isoler.
- Si vos symptômes s'aggravent, demandez conseil à Télésanté ou à votre fournisseur de soins de santé.
- Avertissez votre lieu de travail.

*Les milieux/personnes à risque élevé comprennent les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, les lieux d'hébergement collectif et les travailleurs de la santé qui prodiguent des soins à des personnes immunodéprimées.

Remarque : Dans le contexte de la propagation du variant omicron, les personnes qui ont obtenu un résultat positif à un test de dépistage au cours des 90 derniers jours et qui ne sont pas entièrement vaccinées ne sont **pas** considérées comme équivalant à des personnes entièrement vaccinées.

Vous avez été exposé à une personne qui a obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 (test PCR ou test antigénique rapide). Que devez-vous faire maintenant?

Ces directives ne s'appliquent pas aux personnes qui vivent, travaillent, font du bénévolat ou sont admises dans un milieu à risque élevé.*



*Les milieux à risque élevé comprennent les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, ceux des travailleurs de la santé qui prodiguent des soins à des personnes immunodéprimées et les lieux d'hébergement collectif.

Remarque : Dans le contexte de la propagation du variant omicron, les personnes qui ont obtenu un résultat positif à un test de dépistage au cours des 90 derniers jours et qui ne sont pas entièrement vaccinées ne sont **pas** considérées comme équivalant à des personnes entièrement vaccinées.